



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

CA MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Département Nord, Région Hauts de France

(126 606 habitants, 34 551 ha, catégorie « intercommunalités »)

Éléments de contexte sur la collectivité

L'agglomération connaît depuis les années 80 une déprise démographique encore constatée aujourd'hui, et doit faire face à un déficit d'image contre laquelle elle lutte avec vigueur.

Elle dispose notamment de nombreux atouts naturels qui sont de mieux en mieux valorisés. Porte du PNR de l'Avesnois, elle peut miser sur des dynamiques et des acteurs porteurs sur la protection et la valorisation de la biodiversité de son territoire.

En 2009, 7 017 hectares étaient urbanisés sur les 34 551 hectares de la CAMVS. Le rythme est depuis vingt ans d'une quarantaine d'hectares par an, à la fois modéré par la décroissance démographique et accentué par le modèle urbain qui a prévalu jusque là pour un territoire essentiellement rural. En phase d'approuver un SCoT sur son territoire et ayant prescrit son PLUi, la CAMVS envisage de réduire de manière importante l'étalement urbain, conformément à un PLH mettant clairement l'accent sur la revitalisation de l'existant. Le SCoT Sambre-Avesnois prévoit une artificialisation maximum du territoire de l'agglomération pour ces 20 prochaines années de 115 ha pour l'habitat et de 110 ha pour le

développement économique. Par ailleurs, il est prévu qu'au minimum les deux tiers des logements construits devront se concentrer en enveloppe urbaine. Concrètement pour atteindre ces objectifs chiffrés, les documents de planification notamment le prochain PLUi devront agir dans les domaines suivants : résorption de la vacance dans les logements, revitalisation des friches, réhabilitation des logements existants, construction dans les dents creuses.



Fig. 1/ Quartier de la CAMVS situé en amont de la voie jardinée de Jeumont. ©MarieWagner

Éléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité

Le territoire de la CAMVS accueille une mosaïque d'habitats contrastés. Dans la vallée de la Sambre, qui traverse le territoire de part en part, un noyau urbain dense s'est développé, vestige de l'ère industrielle, laissant peu de place à la nature. La moitié Nord du territoire est identifiée par de grandes plaines céréalières dépourvues de réservoirs de biodiversité. La moitié Sud du territoire est représentée par un paysage bocager qui subit

aujourd'hui de profondes dégradations. Par ailleurs, le réseau hydrographique dense du territoire offre une autonomie en eau potable malgré une mauvaise qualité des eaux de surface. Enfin, la Sambre constitue une véritable coupure écologique : une étude a montré que le génotype des chevreuils se différencie nettement entre le sud et le nord de la Sambre, attestant qu'il y a très peu de passage entre les deux rives.



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Pour répondre à ces forts enjeux, la CAMVS est à l'initiative d'une « trame verte et bleue » depuis 2007. Le récent schéma de la trame verte et bleue du Val de Sambre adopté en 2015 a été partagé au sein des services et conçu en concertation avec les élus de toutes les communes membres et acteurs associés. C'est pourquoi les préoccupations environnementales sont aujourd'hui au cœur de tous les projets et politiques publiques du territoire, d'autant plus qu'une partie du territoire est intégrée au Parc Naturel Régional de l'Avesnois, le « poumon vert » de l'ancienne région NPDC. De nombreuses compétences ont été adoptées en ce sens (élaboration de la trame verte et bleue, protection de l'eau, gestion des cours d'eau...) et un pôle au service de l'environnement répond quotidiennement à ces objectifs. Désormais, l'agglomération prend soin d'intégrer un volet biodiversité dans tous les projets qu'elle mène que ce soit pour : les travaux neufs, la reconversion des friches, les documents stratégiques ou de planification (PLUi, PLH...), la gestion du patrimoine et notamment des espaces verts, la gestion de l'eau et l'assainissement (gestion alternative des eaux pluviales...), ou encore la réhabilitation de cœurs de nature.

Plusieurs points intéressants :

- Gestion de l'eau :

Une organisation regroupant en un même pôle tout le cycle de l'eau : assainissement, eau potable, protection de cours d'eau... Cela permet une sensibilisation de l'ensemble des services à la question de la qualité écologique des cours d'eau.

Prise de compétence anticipée GEMAPI et "Cours d'eau". Réalisation de plans de gestion sur tous les cours d'eau du territoire dans l'objectif final de réaliser la gestion et l'entretien des cours d'eau et de procéder à la reconnexion écologique des milieux

aquatiques en menant des aménagements spécifiques ;

- **Lien au monde agricole** : Bien que de nombreuses cultures sont présentes au Nord de la Sambre, le reste du territoire est caractérisée par des paysages prairiaux et bocagers où l'élevage bovin est dominant et de nombreux agriculteurs sont en difficulté notamment en raison du faible prix du lait. La CAMVS a donc financé un poste au Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour suivre la promotion sur l'agglomération des mesures agro-environnementales, et l'évolution des pratiques agricoles. Une dynamique de conversion en bio et circuits courts est aussi accompagnée et va se développer grâce au transfert récent de la compétence circuits-courts à l'agglomération (projet de développement d'une plateforme dédiée). La démarche croise celle de l'ORQUE (cf infra) sur la question des champs captants, où l'agriculture bio peut se développer. Dans le cadre de son projet de territoire, la CAMVS a lancé une étude de faisabilité opérationnelle pour la construction d'une unité de méthanisation territoriale.



Fig. 2/ Panneau pédagogique expliquant le fauchage tardif sur le site des Portes du Marpiniaux. ©MarcBarra



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Action 1 présentée dans le chapitre « Aménagement du territoire : démarches de planification en faveur de la biodiversité » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

Réalisation du schéma de la Trame verte et bleue du Val de Sambre et prise en compte dans le PLUi

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« Éléments de contexte :

Depuis 2007, l'agglomération s'est dotée d'un Plan Paysage Trame Verte (PPTV). Au regard des évolutions territoriales (extension de l'agglomération de 22 à 43 communes en 2014) et réglementaires (prise en compte du SRCE-NPDC dans les politiques publiques), la CAMVS a actualisé en 2015 son PPTV par l'élaboration de la « Trame verte et bleue du Val de Sambre (TVB-VS) ».

En parallèle, l'agglomération a mis en route son PLUi qu'elle compte approuver en 2019, et le SCOT de l'arrondissement (151 communes) dont elle fait partie doit être approuvé prochainement.

La méthode pour l'élaboration du schéma de la TVB du Val de Sambre a été la suivante :

- élaboration du bilan du PPTV ;
- réalisation d'un diagnostic écologique complet du territoire par le BE biotope, sur la base d'une étude bibliographique complétée par des entretiens d'acteurs ;
- réalisation du schéma TVB par la CAMVS, consistant notamment à traduire spatialement les corridors écologiques (ex : 150m de part et d'autre du trait du SRCE devant matérialiser un corridor forestier en pleine zone agricole) ;
- construction d'un plan d'action opérationnel avec un axe dédié à l'urbanisme et à la planification, notamment pour traduire la trame verte et bleue dans les futurs documents d'urbanisme.

La CAMVS a travaillé en concertation avec tous les acteurs du territoire et élus afin de les sensibiliser à

la démarche. L'objectif étant de réussir à concilier développement économique, social et environnemental dans tous les projets menés par la collectivité.

Précisions sur la méthodologie d'élaboration de la TVB du Val de Sambre :

Pour bien comprendre, la TVB de l'agglomération est une interprétation au parcellaire du SRCE. Il n'a pas été possible de réaliser des inventaires ou études complémentaires sur l'ensemble des 43 communes. L'ancien Plan de Paysage Trame Verte de l'agglomération, adopté en 2007, était réalisé à l'échelle fine mais sur seulement 22 communes, avant donc la fusion de 2014 qui a conduit à l'accueil de 21 nouvelles communes. Par ailleurs, il ne comportait pas de trame bleue.

La TVB-VS s'est ainsi traduite par une cartographie au parcellaire réalisée à partir du cadastre sur le territoire de l'agglomération. Construite sur la base du SRCE-Nord-Pas-de-Calais et des sites d'intérêts locaux, cette carte localise corridors écologiques et réservoirs de biodiversité puis les hiérarchise en trois zones d'intérêts écologiques : les zones cœurs qui forment les continuités écologiques essentielles, les zones tampons et les zones de vigilances. Cette cartographie réalisée suivant un protocole scientifique et via de la photo-interprétation, a permis d'exclure de celle-ci les zones déjà artificialisées.

Élaboration du PLUi en lien avec la TVB-VS :

La traduction de la TVB-VS dans le PLUi et autres documents d'urbanisme doit permettre d'assurer la préservation, la récréation et la remise en état des continuités écologiques. Par exemple, lors de la révision du PLH, la TVB a été prise en compte et un



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

croisement entre le foncier disponible pour l'habitat et la TVB a été réalisé. L'intégration de la TVB-VS dans le futur PLUi a été anticipée, et toutes les conditions semblent réunies pour qu'elle soit qualitative :

- **Orientations :**

Le PLUi prévoit de faire de la TVB un axe structurant et fédérateur, en s'appuyant sur la Sambre comme fil d'eau directeur. Ses principales orientations en matière d'environnement consistent à préserver les zones cœurs et les connecter par des corridors écologiques ; protéger les surfaces agricoles et valoriser la trame bocagère ; révéler les potentialités écologiques des friches industrielles (comme celles de la friche Miroux). Plusieurs actions clés sont prévues :

- une démarche de préservation concertée du bocage (grâce à une convention avec le PNR qui rencontre l'ensemble des agriculteurs pour identifier les zones à préserver) ;
- la constitution d'OAP innovantes : érosion des sols, climat air énergie ;
- la généralisation du coefficient de biotope par surface au sein d'une TVB urbaine ;
- une stratégie globale de reconversion de friches.

- **Zonage :**

Le résultat du schéma TVB-VS permet de privilégier les zonages N et A dans le prochain PLUi tout en respectant les usages en place. Il est une base de discussion solide pour traduire dans et avec chaque commune les enjeux de biodiversité.

- **Programme d'action :**

Le programme d'action associé au schéma de la TVB-VS a permis de fédérer tous les acteurs (dispositif ORQUE, mesures agro-écologiques). Il présente par ailleurs un volet sur les outils mobilisables en faveur de la TVB dans le PLUi. Ce document a déjà été utilisé lors de différents projets d'aménagement et lors de la révision de certains PLU. Dans le cadre du PLUi, un croisement entre les zones Au existantes et

les zones identifiées dans TVB a été réalisé. Pour les zones où des projets d'aménagement sont prévus, le principe « Eviter-Réduire-Compenser » sera mis en œuvre.

Exemples de prise en compte de la TVB-VS dans les révisions de PLU en 2015 :

D'ores et déjà, certains projets ont été impactés, et des solutions pour maintenir la TVB sur ces sites ont été envisagées :

- le PLU de Maubeuge : révisé en 2015, il a notamment créé un corridor forestier dans une zone Au qui a été réduite en conséquence, et assortie sur le reste de la zone impactée d'une OAP spécifique pour renforcer la matrice forestière dans le futur projet d'aménagement ;
- le PLU de Feignies : le projet de construction de la zone économique de la Marlière au cœur d'un réservoir de biodiversité forestier a suscité la mise en place de mesures d'évitement d'une part mais aussi de prescriptions spécifiques d'autre part. Une OAP biodiversité a été inscrite, qui intègre des prescriptions sur les bâtiments et sur les extérieurs (clôtures perméables pour la faune, constructions bioclimatiques, intégration du CBS, etc). »

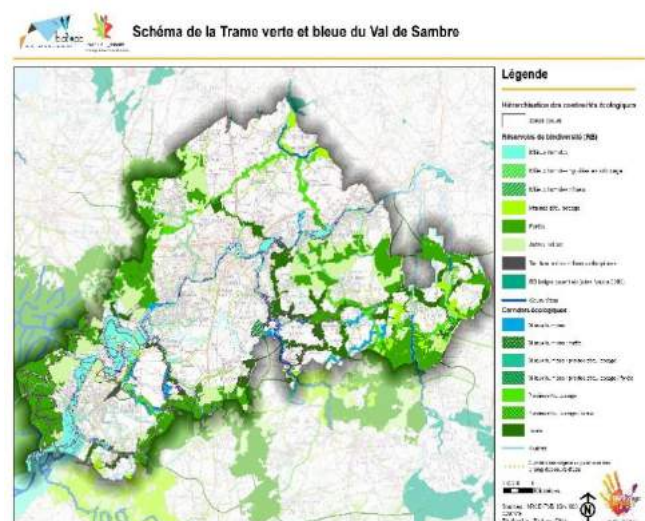


Fig. 3/ Cartographie de la TVB-VS au parcellaire. La carte identifie les corridors et réservoirs de biodiversité par type de milieux. ©CAMVS



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Complément des évaluateurs

Les orientations générales sont en grandes parties acceptées, et les communes viennent de recevoir leur pourcentage individuel d'artificialisation pour tenir les objectifs du PLUi, eux-mêmes calés sur ceux du SCOT Sambre-Avesnois. Les nombreuses réunions de concertation ont permis de présenter les objectifs de la Trame verte et bleue et de sensibiliser les élus et habitants à cette thématique.

Par ailleurs, l'agglomération vient de lancer un outil participatif « carticipe » pour identifier des zones de projets éventuelles ; il s'agit d'une carte collaborative numérique ouverte à tous.

Le PLUi prévoit de lier les formes urbaines types avec un ensemble de mesures à mettre en œuvre, via des recommandations et autres outils (OAP, CBS réglementaire, etc.). De plus, le programme d'action lié au schéma de TVB-VS est bien mis en œuvre, notamment via la création d'un poste « référent TVB à la CAMVS ».

Pour obtenir un permis de construire, l'aménageur se doit de respecter deux des cinq conditions fixées par les orientations d'aménagements, telles que l'implantation de nichoirs ou encore l'utilisation de matériaux renouvelables et recyclables.

Le schéma de la trame verte et bleue a été défini selon quatre axes :

- renaturation et préservation de la nature ;
- gestion différenciée ;
- sensibilisation et communication ;
- planification et intégration dans les documents d'urbanisme.

Le schéma de la trame verte et bleue est établi essentiellement en se basant sur la bibliographie existante.

Les communes ont été intégrées au processus, un important travail de communication et d'explication ayant été mené. Cet échange a pu parfois amener à la modification de certaines zones cartographiées.



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Action 2 présentée dans le chapitre « Biodiversité locale : gestion et suivi » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

Requalification de la friche Miroux en site naturel inscrit dans la TVB-VS

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« La commune de Ferrière-la-Grande concentre un grand nombre de friches industrielles, le plus souvent situées en zones humides. La friche Miroux est localisée en centre-ville de Ferrière-la-Grande, site d'une ancienne usine de fonderie sur 1,6 hectares, et elle fait l'objet d'un projet de

Les enjeux du projet de requalification

Au regard des enjeux existants sur le site, l'objectif de la collectivité est d'aménager la friche en zone d'expansion de crues. L'aménagement envisagé permettra d'une part de résorber les crues mais aussi de se recentrer sur la notion environnementale. En effet, situé dans l'aire d'alimentation de captage, ce site a toute son importance quant à la protection de la ressource en eau. Par ailleurs, afin de rétablir une continuité écologique aquatique sur l'entièreté du bassin versant de la Solre, le projet d'aménagement participera à la reconnexion des milieux aquatiques notamment pour favoriser la circulation piscicole (réouverture du ruisseau, reméandrage, effacement de seuil...). Aussi, au-delà du pouvoir d'écrêteur de crues, l'aménagement du site a pour objectif de recréer de la zone humide et donc de permettre à la biodiversité spécifique à ce milieu de s'y installer. En outre, la collectivité envisage de classer cet espace en zone N dans les documents d'urbanisme afin de protéger le site.

Le dernier objectif est d'améliorer le cadre de vie des habitants vivant dans un territoire très urbain en apportant de la nature en centre-ville.

L'avancement du projet

requalification. Situé en amont de la confluence entre la Solre et le ruisseau des Besaces, le site est inscrit en zone inondable (rouge) dans le PPRI. La fonderie avait choisi de combler un creux humide pour s'implanter.

En 2008, l'EPF a acquis le site Miroux sur une superficie de 1,6 hectares. L'année d'après, des

premiers travaux de démolition des principaux bâtiments sont réalisés. À cette même époque le PPRI du bassin versant de la Solre est approuvé, inscrivant une partie du site en zone inondable.

Jusqu'en 2012, malgré cette inscription au PPRI, une étude est réalisée dans l'optique de réhabiliter le site en logements. Finalement, en raison de l'opposition des riverains et de la solidarité à concrétiser avec les communes concernées par l'onde de crues, il a été décidé de réaliser exclusivement une renaturation du site en zone d'expansion des eaux du ruisseau des Besaces et de stockage des eaux de la Solre. En 2013, une convention opérationnelle est signée entre l'EPF et la CAMVS, et en parallèle, une étude hydraulique du ruisseau des Besaces passant sous terre au travers du site est réalisée. Cette étude propose des scénarios d'aménagement du ruisseau et de la zone afin de réduire les risques d'inondations provoqués par le ruisseau en période de crues. Afin d'insister sur la multifonctionnalité du projet d'aménagement, celui-ci a été déclaré d'intérêt communautaire au titre de la Trame verte et bleue du Val de Sambre en 2015.

Depuis 2016, la deuxième phase de travaux a commencé. Elle consiste à dépolluer les sols (rôle de



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

l'EPF) limitant alors les infiltrations dans la nappe affleurante, à démolir les derniers bâtiments, à rouvrir le ruisseau des Besaces et enfin à procéder au terrassement du site. Durant cette phase chantier une attention toute particulière : pas d'abattage pendant la période de nidification, mise en place de gîtes à chauve-souris, non-prolifération de la Renouée du Japon notamment lors de mouvements de terre.

La dernière étape prévue pour 2018 sera de réaliser les derniers aménagements : étrépage, génie écologique, génie végétal,... La résultante de ce projet est d'aménager une zone naturelle multifonctionnelle, qui permettra aux espèces piscicoles de réinvestir le ruisseau des Besaces, tout

en protégeant la qualité des eaux et en offrant aux habitants un cadre de vie renaturé.



Fig. 4 / La friche Miroux avant la deuxième phase de démolition. ©CAMVS

Complément des évaluateurs :

Le traitement de la pollution est réalisé par l'EPF pour un coût estimé à 1,7 million d'euros. La gestion future du site est prévue, avec une gestion minimale réalisée par la CAMVS afin de laisser la nature reprendre le site. L'ouverture au public sera à débattre avec la commune dans les prochains mois. Le projet est conçu par le technicien de l'agglomération dans une cohérence globale : un même dossier loi sur l'eau sera réalisé pour plusieurs friches ; la réouverture du ruisseau des Besaces est également prévue sur une petite portion sur la place de la mairie.

La ville compte de nombreuses friches de ce type, et l'une d'entre elles, la friche Bruhaut, sera réhabilitée en faisant l'usage du CBS (coefficient de biotope par surface) comme c'est le cas sur la zone d'activité de la Marlière.



Fig. 5 / La deuxième phase de démolition de la friche Miroux en cours. ©MarcBarra



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Action 3, présentée dans le chapitre « Biodiversité et citoyenneté » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

Atelier de plantation - Voie jardinée de Jeumont

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« Contexte de l'opération »

L'atelier de plantation s'est inscrit dans le cadre du projet de requalification du pôle gare centre-ville de Jeumont. L'opération d'aménagement de renouvellement urbain s'appuie sur la production d'une étude de programmation opérationnelle définissant un schéma d'aménagement intégrant des espaces de constructions mixtes (dont l'édification de 139 logements), d'interventions relatives au réseau viaire, à la création de liaisons pour les modes doux de déplacement et à l'aménagement d'espaces publics répartis sur les 6 îlots. La gare a été en partie réhabilitée en lieu culturel : elle héberge le service culture de l'agglomération, une résidence d'artistes, des studios, etc. Le projet prévoit un prolongement de la voie jardinée pour instaurer une liaison douce piéton entre le site et le centre-ville (il suffira de dix minutes pour parcourir la distance, contre vingt aujourd'hui).

Une forte participation citoyenne

Afin d'obtenir l'adhésion de la part du plus grand nombre d'habitants du territoire dans leur diversité socio-démographique (tranches d'âges, riverains ou non, usagers de l'espace public...), des associations et des représentants du conseil citoyen des ateliers de concertation ont été mis en place. C'est lors de la première vague de concertation que les habitants avaient exprimé le souhait d'intervenir sur la voie jardinée entre la gare et le centre-ville localisée sur une ancienne friche polluée. Ce chantier participatif s'inscrit dans la continuité des travaux menés en janvier 2017 sur le parc paysager de la médiathèque. Ce parc est le point de départ de la voie jardinée qui permet aux habitants d'utiliser quotidiennement cet

espace ponctué de jeux pour enfants, de coins de lecture et de tables d'échec.

Un espace public multifonctionnel

Le projet de la voie jardinée consiste à créer plusieurs espaces répondant à différents besoins en fonction des usagers : jeux pour enfants, lieu pour accueillir des manifestations extérieures (lecture publique, spectacles, animations scolaires...), mobilier adapté à la lecture, supports d'expression libre, aménagement paysager dans un objectif de phytoremédiation, valorisation de l'espace vert, plantation de prairies fleuries et cheminements piétons.

Mise en place de chantiers participatifs

Afin de répondre aux différents usages prévus et de permettre aux habitants de s'approprier cet espace, il a été choisi d'associer les habitants à différents chantiers d'aménagement.

Un premier chantier a été réalisé sur la thématique "biodiversité" le 22 février 2017. Celui-ci a eu pour but de réaliser un aménagement paysager respectueux de l'environnement (essences locales, techniques douces et alternatives, matériaux respectueux de l'environnement...). Différentes activités ont été réalisées et animées par le CPIE Bocage de l'Avesnois à savoir :

- le tressage de saules prenant l'entièreté d'un massif et d'une hauteur approximative de 30 cm ;
- la plantation de jardinières avec notamment la plantation de fraisiers et d'herbes aromatiques ;
- la plantation d'arbustes notamment de saules.

Ce chantier de revalorisation de la voie jardinée a permis de réhabiliter un espace en friche pollué et



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

délaissé mais également de favoriser un aménagement paysager à biodiversité positive.

Les bénéfices pour la biodiversité

Les essences plantées sur la voie jardinée sont locales, et sont adaptées aux conditions climatiques et édaphiques du territoire. L'aménagement écologique de la voie jardinée permet d'amener de la nature en ville en s'appuyant notamment sur la nature ordinaire. D'une part, les massifs arborés sont le support d'une avifaune spécifique et, d'autre part, la mise en place de plantes aromatiques permet d'attirer les pollinisateurs et de leurs apporter de la nourriture là où elle se fait de plus en plus rare. Par ailleurs, dans le cadre plus global de la requalification du pôle gare - centre ville, l'aménagement du parc urbain et paysager de la

Complément des évaluateurs :

L'une des forces du projet consiste dans l'intensité de la concertation mise en place : sept réunions publiques sur tout le processus, deux balades urbaines, deux ateliers de coproduction, un forum ouvert, ainsi qu'un chantier participatif comme clôture du processus de concertation (entre 40 et 50 habitants y ont participé).

Par ailleurs, il s'agit d'un élément d'une liaison douce et verte plus vaste entre la gare et le centre-ville, qui comporte un autre projet d'envergure : la réouverture du ruisseau du Watissart en coeur de ville, là où il se jette dans la Sambre. Il s'agit bien d'en faire un véritable élément de la TVB urbaine.

médiathèque ainsi que celui de la voie jardinée permet de réaliser une continuité écologique urbaine favorable pour le déplacement de la faune et de la flore sans éléments de fragmentation. »



Fig. 6 / Ateliers de plantation animés par le CPIE Bocage de l'Avesnois et réalisés par les habitants de Jeumont le 22 février 2017. ©CAMVS

À noter enfin que ce projet bénéficie du programme, et qui soutient le développement d'une TVB urbaine et de la nature en ville.



Fig. 7 / Ancienne gare de Jeumont. ©MarcBarra



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE



Fig. 8 / Voie jardinée de l'ancienne gare de Jeumont.
©MarieWagner



Fig. 9 / Aire de jeux aménagée au niveau de
l'ancienne gare de Jeumont. ©MarieWagner



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Autres actions en lien avec le thème « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité »

Programmes européens : INTERREG TVBuONAIR et FEDER-Nature en ville

L'agglomération souhaite répondre fortement à l'enjeu d'intégrer la TVB dans une trame urbaine et industrielle dense. Elle a su se positionner par rapport aux programmes européens sur ces sujets. Depuis juillet 2016, la CAMVS est inscrite pour 4 ans comme partenaire du programme INTERREG V - TVBuONAIR avec quatre autres partenaires belges et français. L'objectif de ce programme est de reconnecter les habitats naturels en milieu urbain (TVB urbaine) dans un contexte transfrontalier, sur la vallée de la Sambre. La CAMVS devra dans ce projet réaliser deux chantiers de renaturation en ville, à Jeumont et à Maubeuge.

4 objectifs :

- mutualiser la connaissance (cartographie précise et partagée de la TVB urbaine) ;
- outils de gestion (vade mecum, indicateurs...) ;

Projet d'EcoQuartier de Louvroil

La collectivité d'agglomération a signé la charte EcoQuartier en 2012 pour réaliser un écoquartier en cœur de ville sur la commune de Louvroil. Initialement, le projet devait comporter 400 logements. L'EPF local a racheté ces terrains comme zones à urbaniser, qui ont ensuite été reclassées en zone N. En effet, les études d'impact ont révélé sur le site une zone humide d'importance qui donnait lieu à compensation. Or, après travail pré-opérationnel sur le bilan d'aménagement, avec 200 logements maintenus, le déficit était inévitable. Finalement, l'agglomération a renoncé à construire sur la zone humide en limitant fortement le nombre de logements à une grosse centaine, économisant ainsi le coût de la compensation. L'agglomération va gérer 11,5 hectares de zone humide dont la maîtrise d'œuvre va être prochainement choisie

- sensibilisation des acteurs (formations, etc) ;
- actions locales (aménagement, chantiers participatifs, promenade verte transfrontalière). Les partenaires : UCL, CPIE Bocage de l'Avesnois, ADUS, CAMVS, Espace Environnement. Une petite anecdote pour illustrer le contexte transfrontalier de la commune : les Belges de Mons, ville située à 20min en voiture, viennent se fournir en eau en bouteille par cadis entiers au supermarché Auchan de Maubeuge. Par ailleurs, la région Hauts-de-France a réussi à obtenir des fonds FEDER sur un appel à projets « Nature en ville » : un dossier a été déposé sur Jeumont pour intégrer la trame verte en cœur de ville, en développant par exemple les toitures végétalisées, mettre en place la liaison jardinée, ou encore en rouvrant le ruisseau du Watissart.

par délibération, par ailleurs il est prévu de rendre ce prochain site naturel ouvert aux habitants du prochain quartier. Le reste fera l'objet d'une concession d'aménagement pour la réalisation du programme de logement. A priori, aucune autre programmation prévue (activités, services). Les CDC aux opérateurs et aménageurs comportent de façon générale des exigences pour accueillir la biodiversité et la nature en ville.



Fig. 10/ Site du futur EcoQuartier. ©CAMVS



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Exemple de cœur de nature au sein de la TVB de l'agglomération : la RNR de Pantegnies

Cette réserve classée en 2013 occupe le site d'une ancienne centrale thermique à Charbon ; une partie est maintenue pour assurer une continuité de fonction économique (centrale électrique à cycle combiné au gaz naturel), le reste a été réaménagé en espace naturel « cœur de nature » et inscrit à la trame verte et bleue de l'agglomération.

La réserve naturelle régionale est cogérée par la CAMVS et le conservatoire d'espace naturel du Nord et du Pas-de-Calais, notamment pour la richesse des habitats dans la partie qui borde la Sambre. À noter par exemple l'existence d'un ancien terril de cendres qui abrite des espèces menacées comme l'hirondelle des rivages (*Riparia riparia*).



Fig. 11/ Ancien terril de cendres sur le site de la réserve de Pantegnies. ©FlorentCHAPPEL

L'une des interventions importantes a consisté au réaménagement du site pour l'ouverture au public et à la restauration des zones humides. Il existe également un chemin de halage de la Sambre qui borde la RNR, et qui permet d'intégrer le circuit de véloroute-voie-verte (lequel matérialise à

nouveau une partie de l'ancienne liaison fluviale Paris-Moscou dont Maubeuge était une étape importante). L'aménagement du site a cherché à minimiser les conséquences pour l'environnement comme les coûts, et développé une approche sociale : réutilisation du béton de l'ancienne centrale pour faire les chemins de la réserve régionale, récupération des terres sur les bassins de tamponnement des eaux de la centrale pour constituer les merlons délimitant les chemins qui longent le périmètre de la nouvelle centrale, entretien en grande partie assurée via un partenariat avec un ESAT (Établissement et service d'aide par le travail, plus de vingt personnes différentes mobilisées en tout sur cette mission), surveillance et mise en sécurité assurée par deux éco-gardes de la CAMVS. L'opération a bénéficié d'une implication forte de l'EPF Nord-Pas-de-Calais (en particulier de son ingénieur écologue Guillaume Lemoine).



Fig. 12/ Chemin de halage en bord de Sambre. ©FlorentCHAPPEL

Autre mutualisation bénéfique à signaler avec le monde agricole : un agriculteur voisin réalise l'entretien réalisé d'une prairie mésophile



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

intégré à la RNR, pour la maintenir en espace ouvert en échange de l'export gratuit des produits de fauche, et il est prévu prochainement de conventionner avec lui pour organiser un éco-pâturage sur le marais existant sur le site de la Réserve.

Le site prévoit enfin différents aménagements futurs qui montrent la dynamique dont il fait l'objet : un projet de reconnexion à la Sambre. étudié avec la fédération de la pêche, ainsi qu'un projet de ferme solaire (70 équivalents temps



Fig. 14/ Nouvelle centrale et site de la future ferme solaire. ©FlorentCHAPPEL

Exemple de cœur de nature : les Portes des Marpiniaux

Le site des portes des Marpiniaux est un exemple réussi de reconversion de friche industrielle, situé sur les deux rives de la Sambre, sur 26 hectares et où 2000 ouvriers travaillaient.



Fig. 13/ Parcelle fauchée par un agriculteur sur site. ©FlorentCHAPPEL

plein pour la construction, 2 pour la surveillance et l'entretien).

La réserve naturelle fait l'objet d'un suivi de la qualité de l'air chaque année.



Fig. 15/ Mare située sur le site de la RNN de Pantegnies. ©FlorentCHAPPEL

Il est intéressant à mentionner pour illustrer à nouveau la méthode de l'agglomération dans la reconversion des friches :

- acquisition foncière du site par l'EPF qui a assuré la démolition des bâtiments (sauf 1 qui héberge le club de tir à l'arc des archers de la Sambre) ;



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

- parti pris de conservation des traces (rails utilisés sur le site, émergence de dalles de béton) ;
- aménagements de milieux humides, avec une zone de frayère extrêmement productive, ainsi

qu'une mare intra-forestière aménagée par des chantiers nature.



Fig. 16/ Zone de frayère. ©FlorentCHAPPEL



Fig. 18/ Bâtiment conservé pour les Archers de la Sambre. ©FlorentCHAPPEL



Fig. 17/ Mare intra-forestière aménagée par des chantiers nature. ©FlorentCHAPPEL



Fig. 19/ Chemin de halage. ©FlorentCHAPPEL

Autres actions sans lien avec le thème « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité »

Objectif zéro pesticide : état des pratiques de la collectivité

Les espaces gérés par l'agglomération sont : les aires d'accueil, les bassins de tamponnement, les bords de voie d'eau, les bâtiments des services, les crèches, les déchetteries, les friches, patrimoine divers, les piscines, les stations d'épuration, les stations de relèvement, la voirie, les zones

d'activités, les zones humides, les zones naturelles, les bords de route et le véloroute. Sur ces espaces, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé, ce qui correspond au niveau d'exigence du label Terre Saine, label obtenu en 2016. La collectivité a mis en place un plan de gestion différenciée pour une



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

partie de ces espaces gérés et prévoit de mettre en place prochainement un plan de désherbage. L'agglomération est également signataire au stade 4 de la charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau. Par contre, les espaces verts communaux ne le sont pas tous mais peu à peu y

Opération ORQUE

La Directive Cadre sur l'Eau demande aux pays de l'Union Européenne l'atteinte du « bon état » des masses d'eau à l'horizon 2015 au plus tôt et 2027 au plus tard. Dans ce cadre, l'Agence de l'eau Artois-Picardie encourage la mise en place d'Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau ou ORQUE, sur des secteurs prioritaires pour l'« enjeu eau potable » afin d'améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles. La CAMVS est dans le périmètre d'une ORQUE lancée en 2012, et des états des lieux des territoires ont notamment précisé la vulnérabilité de la nappe de la craie moyenne ou forte sur l'ensemble du territoire.

viennent à force de pédagogie. La gestion différenciée est mise en place depuis plus de dix ans sur les espaces gérés par l'agglomération.

Dans le cadre de cette démarche ORQUE, la CAMVS incite ses communes membres à signer la charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau. L'agglomération accompagne les communes dans leur réflexion et pour le montage des dossiers, en faisant clairement le lien entre la qualité de l'eau et l'impact positif pour la biodiversité.



Note de synthèse 2017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Evaluateurs : Marc Barra, écologue, Natureparif & AFIE – Florent Chappel, Chargé de mission nature en ville, ministère de la Cohésion des Territoires – Zoé CLÉMENT, responsable Vigie Nature, MNHN – Louis Tissier, HORTIS & AITF – Marie Wagner, élève ingénieure écologue, UPMC

Date de la visite de terrain : 19 juin 2017

Personnes rencontrées : Nathalie Boesch, chargée de mission trame verte et bleue, CAMVS – Aurore Leprêtre, chargée de mission aménagement, CAMVS – Corentin Mace, chargé de mission planification urbaine, CAMVS – Matthieu Flamme, chef de service ressources environnementales, CAMVS – Michel Détrait, maire de Pont-sur-Sambre & vice-président délégué à la TVB et au développement durable, CAMVS – Michel Duveaux, maire d'Obrechies et vice-président délégué à l'environnement, CAMVS
